

Imprimer



Société 18/02/2009 à 06h52

Le Grand Paris d'un devoir d'urbanité

[3 réactions](#)

Roland Castro architecte, urbaniste.

Voilà plus d'un siècle que Paris n'a pas pensé à son extension, à son développement et à son organisation.

La pensée égalitaire de l'espace public issu d'Hausmann et d'Alphand s'est arrêtée à l'enceinte de Thiers pour se développer en bourg et faubourg de plus en plus séparés jusqu'au Mouvement moderne. Ultra-rationaliste, zoneur et producteur de grands ensembles il a, quant à lui, favorisé un développement séparé et un contraste physique saisissant avec la ville de la continuité haussmannienne. C'est le premier acte d'un désastre annoncé.

L'industrialisation d'après guerre, le règlement tragique des guerres coloniales et des migrations qui les ont accompagnées a conduit à un deuxième désastre humain sur de l'urbain : les plus fragiles, venus du Sud, ont fourni la population accueillie par le Mouvement moderne. Et la misère a trouvé son décor. Ce fut le deuxième acte : on l'appelle encore «la question des banlieues».

Le troisième acte s'est joué à Kyoto : à ce monde fini, Kyoto ajoute : «Ce monde est épuisable». L'humanité est sommée de s'organiser pour parer à cet épuisement. Le corollaire urbain du protocole de Kyoto, c'est l'arrêt de l'étalement sans fin des villes ; le croisement des activités humaines ; la ville des courts chemins ; la ville productrice d'énergie ; la ville de l'agriculture urbaine et de la biodiversité ; l'industrie retrouvée ; le partage de l'espace dans la solidarité et le renouvellement urbain, non seulement entre logements sociaux et privés mais entre tous les lieux réels, symboliques et imaginaires qui concourent à la dignité urbaine et contribuent à sa poésie.

Ces trois premiers actes de «la tragédie» urbaine concourent à

l'exigence de penser l'après-Kyoto métropolitain et de l'appliquer à Paris et à sa banlieue. Livrons nos premières conclusions : le droit à l'urbanité est le fil conducteur de notre projet. Il comprend bien sûr le droit au logement, mais signifie surtout être en mesure d'habiter dans un bâtiment digne, dans un quartier dont le discours muet procure le sentiment d'appartenir à une communauté, dans une ville dont tous les lieux procurent un intérêt et à l'échelle métropolitaine, dans un espace qui offre à chacun les conditions à la fois du chez soi et de l'ailleurs. Le droit à l'urbanité signifie mettre fin à l'apartheid urbain.

Lorsque la crise financière mondiale éclate, le quatrième acte se joue. La crise nous oblige à penser hors de la main invisible du capitalisme. Elle nous somme de remettre l'homme au centre et nous impose de penser le projet et non la procédure, de penser économie d'énergie et poésie urbaine.

La crise confirme qu'il faut passer d'un droit à l'urbanité à un devoir d'urbanité. Le devoir d'urbanité s'impose à tous, les architectes doivent cesser de fabriquer des objets célibataires, les villes d'aménager des «sites propres» massacreurs d'avenues, les chercheurs de chercher au Nord tandis que les producteurs fabriquent au Sud. Le devoir d'urbanité, c'est la ville de la non-séparation et de la solidarité visible et sensible. Ce que peut devenir le Grand Paris pour lui-même et comme modèle dans le monde.

Le cinquième acte de cette longue histoire peut être écrit «grâce» à la crise. Le Grand Paris d'un devoir d'urbanité pourrait être financé par un grand emprunt. Il serait un projet enthousiasmant, volontaire, dans un monde gagné par le fatalisme dépressif et le sentiment que tout cela nous dépasse. L'emprunt transforme le citoyen épargnant en bâtisseur. Or, le Grand Paris est un problème énorme qui porte en lui sa solution. Il faut seulement en faire un projet qui sublime les intérêts particuliers, les corporatismes des institutions, la pensée technique qui sépare.

Un grand emprunt nourrirait de grands travaux et ces travaux représenteraient l'illumination rimbaldienne *«j'ai tendu des cordes de clocher à clocher, des guirlandes de fenêtre à fenêtre, des chaînes d'or d'étoile à étoile et je danse»*.

Le Grand Paris du devoir d'urbanité consacre un nouveau droit : le droit à l'urbanité mais l'épuisable du monde en fait un devoir.

Marx a dit que l'Histoire ne repasse pas les plats. Il serait judicieux de le faire mentir.

